



Municipalité de
Délage

AVIS PUBLIC

Vente de matériel appartenant à la municipalité

Veillez prendre note que tout matériel vendu par la municipalité doit être affiché publiquement avant d'être vendu à quiconque. Seul le *Conseil municipal* est autorisé à décider quel matériel sera vendu, à quel prix et à qui. Des avis publics sont émis lorsqu'il y a disponibilité de matériel à vendre et ce matériel usagé est vendu selon les conditions décrétées par le *Conseil municipal*. Aucun conseiller municipal ni le maire ne sont autorisés à vendre, de leur propre chef et à quiconque, des biens appartenant à la municipalité sans suivre les procédures légales. Si un citoyen est intéressé à acquérir un bien appartenant à la municipalité qui n'a pas été affiché publiquement, il doit obligatoirement en faire la demande écrite. La municipalité procédera alors à son affichage et suivra la procédure.

MATÉRIEL DISPONIBLE

Le matériel suivant, appartenant à la municipalité, provenant du garage municipal est mis en vente (avec le prix de départ fixe indiqué entre parenthèses) soit :

Un balai de rue Sweepster de 72" de large avec brosses de 24" neuves (jamais utilisés). Toujours bien entretenu, roulement de roues (bering), arbre de transmission (driving shaft), brosses, chaînes, pignon (sprockets) cylindre de pivots et boyaux hydrauliques.

Il fonctionne avec un PTO de tracteur attaché au trois points arrière, idéal pour tracteur de 50 à 100 forces.

Le matériel sera vendu au plus offrant et aucune offre en dessous du prix de 3 500,00 \$ ne sera considérée.

Délage 18 juin 2021

Joanne Poulin

Directrice générale et secrétaire-trésorière





